

AVIS N° 14/22

SEANCE DU	31/03/2022
INTITULE	PORTANT DECALAGE DES HORAIRES DES SEANCES DE NEGOCIATION DURANT LE MOIS DE RAMADHAN
MARCHE	MARCHE PRINCIPAL/PME

Article 1 :

La SGBV porte à la connaissance des Intermédiaires en Opération de Bourse que les horaires des séances de cotation seront décalées, durant le mois de ramadhan, d'une demi-heure, à cet effet, les séances de cotation débuteront à 10h00.